

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170203-0000017340-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 06/02/2017

Réception par le Préfet : 06/02/2017

Publication : 10/02/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-1-12-1

Séance du vendredi 3 février 2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L 3121-13 du Code général des collectivités territoriales relatif aux procès-verbaux des réunions publiques du Conseil départemental,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le procès-verbal de la réunion publique du vendredi 2 décembre 2016, joint en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité